



DÉCISION du MAIRE N°24-07

Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET : ANIMATIONS TERRE DE JEUX 2024.

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ / STE-SUZANNE,

VU la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 déléguant à Monsieur Emmanuel HANON, Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que des animations locales sont menées durant l'année en cours, en faveur de la promotion et du développement des activités pour tous dans le cadre du projet Terre de Jeux 2024,

CONSIDERANT que ce programme est estimé à 26 598 €,

CONSIDERANT que ces actions peuvent faire l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt : Animations Terre de Jeux 2024 auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De solliciter une subvention estimée à 26 598 €, au travers de l'Appel à Manifestation d'Intérêt auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques concernant les animations locales dans le cadre du projet global d'actions départementales Terre de Jeux 2024.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au recueil des décisions.

Article 3 : Cette décision sera appliquée par Madame la Directrice Générale de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et par Monsieur l'inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques. Elle sera publiée sur le site internet de la ville d'Orthez/Sainte Suzanne.

Fait à ORTHEZ, le 29/01/2024

Le Maire d'Orthez,
Emmanuel HANON

